

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE PERRÉON

N° DELIB\_2026\_32

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de suffrages exprimés : 18  
VOTES : Contre 0 Pour 18 abstention 0

## L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE SEIZE JUILLET

Le Conseil Municipal de la Commune de LE PERRÉON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Andrée CHOPIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2026

Présents : MM. Marie-Andrée CHOPIN, Jean-Noël FAVROT, Pascale MEUNIER, Robert EMMETIÈRE, Laurence BERERD, Guy REZIG, Sandra BAILLY, Olga BONNIER CROSO, Christèle DEL CAMPO, Cédric SÉDILLEAU, Émilie CHASSAGNE, Christina POLIDORI, Yannick JACQUET, Valentin CHASSAGNE, Donatien VERMOREL, Étienne DESCOMBES, Karine LACROIX, Michael SAINT-ANDRÉ

Absents excusés : Jérémy GIROUD

M. Jean-Noël FAVROT a été élu secrétaire

### OBJET : DEPARTEMENT DU RHONE - PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le dispositif départemental d'aide aux communes au titre des amendes de police ;

Vu le projet communal de sécurisation de la voirie communale, tel que présenté ;

Considérant que les travaux projetés consistent en un ensemble coordonné d'interventions de signalisation horizontale et verticale réparties sur plusieurs rues de la commune ;

Considérant que le coût prévisionnel des travaux s'élève à **6 084,60 € HT**, et que la commune sollicite une subvention départementale de **4 867,00 €** au titre des amendes de police 2026 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter auprès du Département du Rhône une subvention au titre des amendes de police - exercice 2026,
- **D'APPROUVER** le projet de sécurisation de la voirie communale, tel que décrit dans la notice descriptive des travaux projetés annexée à la présente délibération.
- **DE S'ENGAGER** à assurer la part communale du financement, soit **1 217,60 €**, correspondant au solde du coût prévisionnel des travaux.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette demande et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa bonne réalisation.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du Département.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Marie-Andrée CHOPIN

Secrétaire de séance,

Jean-Noël FAVROT



# NOTICE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX PROJÉTÉS

## Programme de sécurisation de la voirie communale 2026

### 1. Objet de l'opération et introduction

L'opération vise à renforcer la sécurité routière et piétonne sur plusieurs secteurs de la commune de Le Perréon, à travers un programme coordonné de marquages au sol, création ou reprise de passages piétons, pose de panneaux réglementaires et amélioration des cheminements piétons. Ces interventions s'inscrivent dans la continuité des actions engagées par la municipalité pour sécuriser les déplacements du quotidien, notamment aux abords des écoles, des équipements publics et des axes de circulation les plus fréquentés.

### 2. Descriptif des travaux

Les travaux consistent en un ensemble coordonné d'interventions de signalisation horizontale et verticale réparties sur plusieurs rues de la commune. Ils comprennent principalement :

- ▶ la création ou la reprise de passages piétons, en peinture ou en résine, afin de sécuriser les traversées dans les secteurs les plus fréquentés (école, mairie, pharmacie, parc, stade) ;
- ▶ la mise en place de panneaux réglementaires (STOP, Cédez le passage, priorité à droite, interdiction de tourner, danger traversée piéton) pour améliorer la lisibilité des intersections et renforcer la sécurité ;
- ▶ la réalisation de marquages de zones apaisées, notamment des « ZONE 30 » et des panneaux au sol 30 km/h, afin de réduire la vitesse dans les secteurs sensibles ;
- ▶ la création de cheminements piétons continus, incluant logos piétons et bandes podotactiles, pour guider les usagers et améliorer l'accessibilité ;
- ▶ la reprise ponctuelle de marquages existants devenus peu visibles ou non conformes.

### 3. Objectifs poursuivis

Les travaux répondent à plusieurs objectifs prioritaires :

- ▶ Renforcer la sécurité des piétons, notamment des enfants se rendant à l'école, au stade ou aux équipements publics.
- ▶ Améliorer la lisibilité de la signalisation routière, en remplaçant ou complétant les panneaux existants et en créant des marquages réglementaires.
- ▶ Réduire la vitesse dans les secteurs sensibles grâce à la mise en place de zones 30 et de dispositifs visuels (dents de requin, cédez-le-passage, logos piétons).
- ▶ Sécuriser les traversées piétonnes dans les zones à forte fréquentation (pharmacie, parc, mairie, école).
- ▶ Harmoniser la signalisation sur l'ensemble du territoire communal.

### 4. Publics concernés

Les travaux bénéficieront directement :

- ▶ aux enfants et familles fréquentant l'école, le stade, le parc et les équipements périscolaires ;
- ▶ aux usagers des transports en commun, grâce à la sécurisation des arrêts de bus ;
- ▶ aux piétons, dont les cheminements seront mieux identifiés et protégés ;
- ▶ aux automobilistes, qui disposeront d'une signalisation plus claire et conforme à la réglementation ;
- ▶ aux personnes à mobilité réduite, grâce à la pose de bandes podotactiles et à l'amélioration des traversées.

### 5. Caractère urgent des travaux

Le caractère urgent de l'opération repose sur plusieurs éléments :

- ▶ La sécurité des enfants aux abords de l'école et des équipements sportifs nécessite une intervention rapide.
- ▶ Certains secteurs présentent une signalisation insuffisante ou vieillissante, générant des risques d'accidents.

- La commune doit répondre à une augmentation des flux piétons (parking, aire de loisirs, équipements publics).
- Les travaux conditionnent la mise en conformité réglementaire de plusieurs intersections et traversées.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le 21/07/2026



ID : 069-216901512-20260716-DELIB\_2026\_32-DE

## 6. Conclusion

Ce programme de travaux constitue une action structurante pour la sécurité routière de la commune. Il combine des interventions ciblées, cohérentes et adaptées aux besoins identifiés sur le terrain. La réalisation de ces aménagements permettra d'améliorer durablement la sécurité des déplacements, de protéger les usagers les plus vulnérables et de renforcer la qualité de vie dans les différents quartiers du Perréon.

La commune sollicite donc une subvention au titre des amendes de police 2026, afin de mener à bien cette opération essentielle pour la sécurité publique.